

Bilans des émissions 2025

1- Introduction et Méthodologie

Aéroports de Lyon est une société française qui construit, aménage et exploite les plates-formes aéroportuaires de Lyon, à savoir l'Aéroport International de Lyon Saint-Exupéry et l'Aéroport de Lyon-Bron. Les bilans carbone présentés ci-après concernent l'aéroport Lyon Saint-Exupéry (LYS) uniquement, l'Aéroport Lyon-Bron faisant l'objet d'un bilan séparé. Le périmètre retenu est donc l'activité d'Aéroports de Lyon sur son domaine concédé du site de Lyon Saint-Exupéry.

Ces bilans sont réalisés conformément au programme Airport Carbon Accreditation (ACA), développé par l'Airports Council International en ligne avec le Protocole des Gaz à Effet de Serre (2001) et la norme ISO 14064.

Les émissions sont calculées sur le périmètre défini par le programme Airport Carbon Accreditation pour le niveau de certification visé, en valeur « market-based » pour ce qui concerne les consommations énergétiques (facteurs d'émissions spécifiques aux contrats de fourniture d'énergies souscrits par Aéroports de Lyon). Elles sont calculées à partir des données d'activité et affichées en tonnes équivalent CO₂ pour l'année calendaire (du 1er janvier au 31 décembre).

Les bilans présentés sont les suivants :

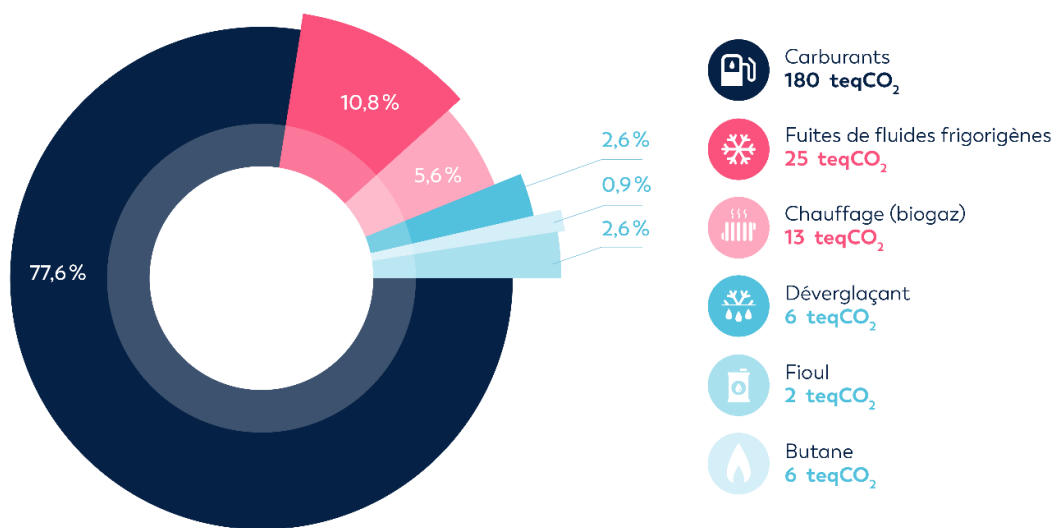
- Bilan Scopes 1&2 : émissions directes et indirectes sous contrôle opérationnel d'Aéroports de Lyon
- Bilan Scope 3 : émissions de la chaîne de valeur de l'aéroport

Dans le cadre de la certification Airport Carbon Accreditation, les bilans annuels d'émissions font l'objet d'une vérification indépendante et d'une certification par l'organisme certificateur. Les facteurs d'émissions (FE) utilisés sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME et actualisés régulièrement.

2- Bilan Scopes 1&2

Présentation du Bilan

Le graphique ci-dessous présente le bilan des émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1&2 de la société Aéroports de Lyon (site Lyon Saint-Exupéry – Lyon Aéroport), pour l'année 2025.



Postes d'émissions (données d'activités)

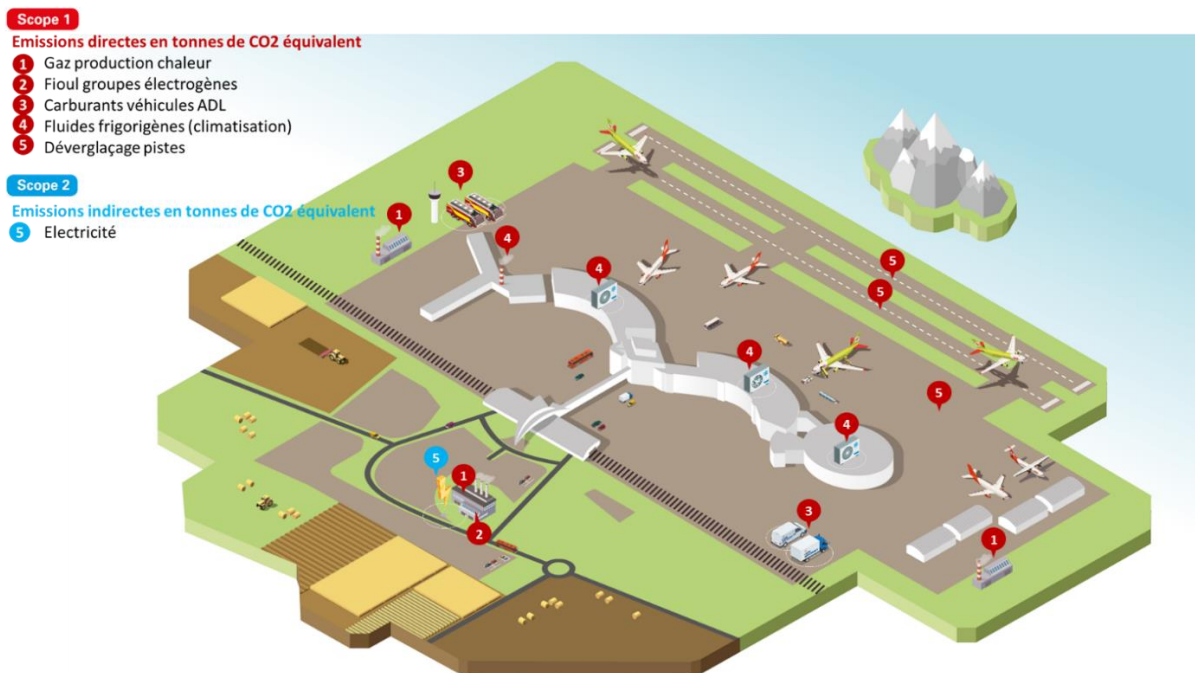
Les postes d'émissions retenus pour le bilan des émissions ci-avant sont ceux **sous contrôle opérationnel direct d'Aéroports de Lyon pour le scope 1** (émissions directes) et **scope 2** (émissions indirectes), conformément au référentiel Airport Carbon Accreditation.

Scope 1 : Emissions directes

- Consommation de gaz naturel des chaudières centralisées et décentralisées pour la production de chaleur
- Consommation de fioul domestique ordinaire (FOD) des groupes électrogènes alimentant le réseau de distribution électrique
- Consommation de carburant (essence, diesel) des véhicules en location et en propriété (Zone Publique) et intervenant sur la plateforme (Zone Réservée)
- Quantité de fluide frigorigène neuf chargée dans les équipements de climatisation
- Consommation de produits de déverglaçage pistes

Scope 2 : Emissions indirectes

- Consommation d'électricité

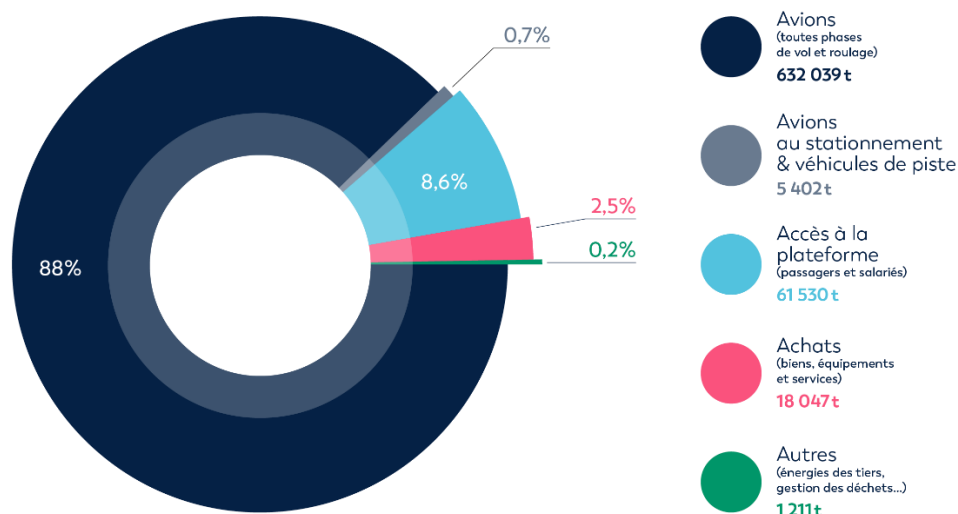


Ces émissions Scope 1&2 font l'objet d'une politique ambitieuse de décarbonation, qui a permis une baisse de 94% entre 2017 et 2025, complétée par la séquestration chaque année de ces émissions résiduelles via des projets locaux (reboisement et transition agricole bas carbone). Grâce à ces efforts, Aéroports de Lyon a obtenu la certification ACA 5 en 2025.

3- Bilan Scope 3 :

Présentation du Bilan

Le graphique ci-dessous présente le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 de la société Aéroports de Lyon (site Lyon Saint-Exupéry – Lyon Aéroport), pour l'année 2025.



Postes d'émissions (données d'activités)

Les postes d'émissions retenus pour le bilan des émissions ci-avant sont ceux **de la chaîne de valeur d'Aéroports de Lyon pour le scope 3**, conformément au référentiel Airport Carbon Accreditation.

Scope 13 : Emissions de la chaîne de valeur de l'aéroport

- Emissions dites « full flight » liées à la consommation des avions en carburant (toutes phases de vol et roulage)
- Consommation des avions en carburant au stationnement (moteur auxiliaire de puissance pour l'alimentation électrique et la climatisation cabine)
- Consommations des véhicules et équipements de piste
- Consommations des véhicules accédant à l'aéroport (privés et transports en commun routiers et ferroviaires)
- Achats de biens, équipements et services par Aéroports de Lyon
- Consommations d'énergies (émissions amont de production d'énergie consommée par Aéroports de Lyon, et consommations d'énergie par les sociétés implantées sur l'aéroport)
- Gestion des déchets et eaux usées (collecte, transport et traitement)
- Déplacements professionnels des salariés d'Aéroports de Lyon

Scope 3

Emissions de la chaîne de valeur de l'aéroport en tonnes de CO2 équivalent

- 1 Décollage, atterrissage et croisière (avions hors stationnement)
- 2 Moteur auxiliaire (avions au stationnement)
- 3 Consommation d'énergies (amont et tiers)
- 4 Achats biens, services et équipements
- 5 Véhicules et équipements de piste
- 6 Accès à l'aéroport (passagers, salariés et fret)
- 7 Déplacements professionnels
- 8 Gestion des déchets et eaux usées



Bien qu'elles ne soient pas sous le contrôle direct d'Aéroports de Lyon, ces émissions Scope 3 font l'objet de nombreuses mesures d'évitement et de réduction, par le biais de dispositions spécifiques et de projets menés de concert avec les acteurs de l'écosystème aéroportuaire : centrales photovoltaïques sur toitures et parkings, modulation des redevances avions en fonction des émissions, moyens de substitution à l'usage des APU (moteurs auxiliaires des avions), mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à hydrogène, facilitation de la montée en puissance des Carburants d'Aviation Durables ... Aéroports de Lyon s'est ainsi engagé à mettre en œuvre un plan d'action ambitieux afin d'atteindre zéro émission nette de carbone sur les émissions de ses parties prenantes (Scope 3) à horizon 2050, avec un trajectoire de décarbonation mesurée par rapport à l'année de référence 2019.